

**COMMUNIQUE DU 12 MAI 2021**

**MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA NOTE D'INFORMATION ET DES INFORMATIONS RELATIVES  
AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES, DE LA  
SOCIETE ALPHA 20 DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES  
ACTIONS EMISES PAR LA SOCIETE**

**PSB INDUSTRIES**  
Emballage et chimie de spécialités

**INITIEE PAR**

**ALPHA 20**

**AGISSANT DE CONCERT AVEC MONSIEUR FRANÇOIS-XAVIER ENTREMONT, MONSIEUR JACQUES  
ENTREMONT, MADAME SABINE ENTREMONT, MONSIEUR ARSENE ENTREMONT, MONSIEUR  
GUSTAVE ENTREMONT, MONSIEUR STEPHANE ROSNOBLET, GUSTAR FINANCE, SAGIR,  
PROVENDIS, YTA PARTNERS ET UNION CHIMIQUE**

**PRESENTEE PAR**

 **Degroof  
Petercam**

**PRIX DE L'OFFRE :**

30 euros par action PSB Industries

**DUREE DE L'OFFRE : 12 jours de négociation**

Le calendrier de l'offre sera déterminé par l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF")  
conformément à son règlement général.

**AVIS IMPORTANT**

Conformément aux dispositions de l'article L. 433-4 II du Code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF (le "RGAMF"), dans le cas où, à l'issue de la présente offre publique d'achat simplifiée, le nombre d'actions PSB Industries non présentées par les actionnaires minoritaires ne représenteraient pas plus de 10% du capital et des droits de vote de PSB Industries (à l'exception des actions auto-détenues par PSB Industries), Alpha 20 a l'intention de demander à l'AMF la mise en œuvre, dans un délai de dix (10) jours de négociation à compter de la publication de l'avis de résultat de la présente offre publique d'achat, d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions PSB Industries non présentées à la présente offre publique d'achat (autres que les actions auto-détenues par PSB Industries et les actions gratuites), moyennant une indemnisation unitaire égale au prix de la présente offre publique d'achat simplifiée.

La Note d'Information doit être lue conjointement avec tous les autres documents publiés en relation avec l'Offre et notamment avec la description des caractéristiques juridiques, financières et comptables d'Alpha 20 qui sera mise à disposition du public au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre.

Le présent communiqué établi par la société Alpha 20 est diffusé conformément aux dispositions des articles 231-27 2° et 231-28 du RGAMF.

En application des dispositions de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'AMF a apposé son visa n° 21-145 en date du 11 mai 2021 sur la note d'information établie par la société Alpha 20 (la "**Note d'Information**") relative à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions émises par la société PSB Industries initiée par la société Alpha 20 (l'"**Offre**").

Le document présentant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Alpha 20 (le "**Document Autres Informations de l'Initiateur**") a été déposé auprès de l'AMF le 11 mai 2021 et mis à la disposition du public ce jour, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

La Note d'Information et le Document Autres Informations de l'Initiateur sont disponibles sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la société Alpha 20 ([www.alpha20.fr](http://www.alpha20.fr)) et peuvent être obtenus sans frais au siège social d'Alpha 20 (3, rue de Monttessuy – 75007 Paris) ou de Banque Degroof Petercam France (44, rue de Lisbonne – 75008 Paris).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

#### **AVERTISSEMENT**

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

La société Alpha 20 décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres.*